

# Echos de l'Assemblée des délégués de la Croix-Rouge à St. Imier, le 28 juin 1925

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **33 (1925)**

Heft 8

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-973928>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

als der Toastierende darauf aufmerksam machte, daß das Rote Kreuz auch ein Soldatendenkmal setzen dürfte dadurch, daß es in irgendeiner Form für die franken und invalid gewordenen Schwestern eine Sammlung veranstalte. In warmer und urwüchziger Art sprach der Stadtpräsident, Herr Dr. Chappuis, der das Rote Kreuz hochleben ließ. Und zum Schluß ließ der Tafelmajor, Herr Dr. Miéville, in feingewirktem Humor die Frauenwelt hochleben. Nach und nach verzog sich die Gemeinde mit der Drahtseilbahn nach dem Mont Soleil, der uns allerdings zunächst einen recht gewichtigen Gewitterregen bescherte, dann aber im Sinne wohlthätiger Nächstenliebe uns doch noch einen hellen Blick auf den mächtigen Chasseral erlaubte, bevor die ganze Gemeinde talabwärts fuhr.

Wir können unsern Bericht nicht schließen, ohne den Veranstalter der Versammlung unsern herzlichsten Dank zu wiederholen.

Dr. G. Fischer.

## **Echos de l'Assemblée des délégués de la Croix-Rouge à St-Imier, le 28 juin 1925.**

Les journaux de St-Imier avaient paru, le samedi 27 juin, avec une grande croix rouge en première page, afin de rendre les lecteurs attentifs à l'importance de la réunion qui — le lendemain — devait avoir lieu dans le grand village jurassien. En effet, la population fit aux délégués l'accueil le plus cordial, le plus chaud, et le plus charmant! Nous l'en remercions d'autant plus que le temps fut exceptionnellement maussade et froid, et que — ce jour-là — le Mont-Soleil n'a pas fait honneur à son nom.....

La nombreuse cohorte des délégués se réunit le samedi soir au Casino où plusieurs sociétés se dépensèrent sans compter pour faire passer à « ceux de la Croix-

Rouge » une agréable soirée. Musiciens, gymnastes, pupilles, acrobates, jurassiens et jurassiennes en costume de la région, chorales et orchestres furent chaleureusement applaudis, et chacun s'étonnait du nombre et de la qualité des ressources artistiques de la population du coquet village de St-Imier.

En termes heureux, Monsieur le pasteur Herzog, président de la Croix-Rouge du district de Courtelary, a souhaité la bienvenue aux participants accourus nombreux dans son riant vallon, où — dit-il avec malice — il y a neuf mois d'hiver et trois mois d'impôts chaque année!

Sous la présidence du Colonel Bohny, la séance officielle eut lieu au Cinéma de la Paix, le dimanche matin. 34 sections étaient représentées par 97 délégués, et les associations affiliées avaient envoyé 23 représentants. Dans son discours d'ouverture, le président rappelle la mort du Colonel Neiss, vice-président de la Direction, et regrette l'absence de M. Dunant, nouveau vice-président de la Croix-Rouge suisse, et la démission de M. Hefti.

Le rapport annuel est ensuite adopté sans discussion. Il en est de même des comptes présentés par M. Ruprecht, caissier central, sortant de charge, auquel le président adresse les remerciements de l'assemblée. Il appartenait au nouveau trésorier de donner des explications détaillées sur le budget de 1926. Avec une autorité que chacun se plut à reconnaître, M. le conseiller national Stadlin parvint sans aucune opposition à faire adopter ce budget, malgré les fr. 55 000 de déficit qu'il prévoyait.

Tout les membres de la Direction, soumis à réélection, sont confirmés dans leurs fonctions, et l'assemblée désigne à l'unanimité M. le Dr Guisan, président de la Croix-Rouge vaudoise, comme remplaçant du Colonel Neiss.

La section de Berne-Oberland aura à vérifier les comptes. Puis, sur l'aimable proposition du D<sup>r</sup> Pedotti de Bellinzone, il est décidé que la prochaine réunion aura lieu en 1926 à Lugano.

Le D<sup>r</sup> Guyot, Genève, désirant donner plus de cohésion aux entreprises de notre Croix-Rouge nationale, présente le postulat suivant qui est adopté : « L'assemblée générale de la Croix-Rouge suisse, réunie à St-Imier le 28 juin 1925, prie la Direction de convoquer chaque année une réunion des présidents des sections, afin de donner plus de cohésion au travail des sections, de pouvoir discuter plus à fond certaines questions intéressant la Croix-Rouge, et dans le but de se communiquer les unes aux autres les expériences acquises pendant l'année dans les différents domaines de leur activité. »

En termes élevés, M. Stadlin exprime le désir que la Croix-Rouge appuie l'introduction de l'assurance-vieillesse et invalidité et que les sections s'intéressent à la consultation populaire prévue sur cette question pour le 6 décembre 1925. L'assemblée, par un vote unanime accorde l'appui moral de la Croix-Rouge suisse à l'élaboration d'une loi fédérale sur l'assurance en faveur de la vieillesse.

C'est le jour des motions, et nous entendons encore avec beaucoup d'intérêt celle de M. le pasteur Rudolf, Zurich, qui sollicite l'appui de la Croix-Rouge dans la lutte contre le schnaps, ce fléau de notre pays. La résolution qu'il présente à ce sujet est votée sans opposition, car tous les membres de la Croix-Rouge, tous les samaritains, toutes les infirmières, savent quels ravages fait au sein de notre population helvétique, ce satané alcool qui coûte de nos jours moins que le vin, et dont la consommation exagérée constitue un danger qui s'accroît de jour en jour.

Après une excellente collation, la son-

nette du président rappelle chacun dans la salle des délibérations, et cette fois c'est pour entendre un intéressant travail de M. le pasteur Herzog sur « La Croix-Rouge et la Jeunesse ». Nous aurons l'occasion de revenir en détail — dans notre journal — sur ce travail écouté avec le plus vif intérêt, et que l'orateur termine en présentant les conclusions suivantes :

I. L'assemblée de la Croix-Rouge réunie à St-Imier affirme que cette Société a des devoirs vis-à-vis de la jeunesse du pays, à savoir ceux énumérés dans la Charte des Droits de l'Enfance. Elle doit particulièrement diriger l'attention de la jeunesse vers les tâches humanitaires, développer les notions de l'hygiène, assurer un enseignement approprié dans les écoles.

II. Les enfants sont admis comme membres de la Croix-Rouge. Ils paient la demi-cotisation des adultes. Si possible, il sera édité pour eux une carte de membre spéciale.

III. La Direction est invitée à étudier (peut-être de concert avec d'autres organisations sanitaires ou hygiéniques) la distribution dans toutes les écoles de la Suisse de tableaux appropriés concernant l'hygiène et les sports.

IV. La création de sections de jeunesse est recommandée. Chaque section de la Croix-Rouge est invitée à étudier la possibilité d'utiliser les bonnes volontés des enfants pour le bien de leur prochain.

V. La Direction est invitée à étudier la possibilité d'une affiliation entre la Croix-Rouge suisse et la Fédération suisse des Eclaireurs.

Une discussion nourrie s'engage au sujet des questions soulevées par M. Herzog. Le D<sup>r</sup> Guyot donne des renseignements sur ce qui s'est fait à Genève dans ce domaine où, grâce à la collaboration du corps enseignant et de l'appui financier

de la Ligue des Croix-Rouges, une « Croix-Rouge de la Jeunesse » a pu être fondée. M. Merz, Burgdorf, informe l'assemblée que dans l'Emmenthal aussi on cherche à intéresser la jeunesse des écoles aux idées généreuses de la Croix-Rouge, et à développer ainsi chez les enfants les sentiments d'entraide nationale et internationale. M. le ministre Dinichert, membre de la Direction et M. le Dr Buman, Fribourg, tout en étant très sympathiques aux idées présentées par MM. Herzog et Guyot, estiment que ces questions doivent être mûrement étudiées. Ils invitent l'assemblée à la prudence, et rappellent les devoirs primordiaux de la Croix-Rouge — tels qu'ils sont issus de la Convention de 1864 — et qui comportent l'assistance aux blessés et aux malades pendant la guerre. Il est peut-être hasardé de vouloir englober et enrôler sous le drapeau de la Croix-Rouge une foule d'organisations qui pourront prospérer même si elles ne sont pas canalisées sous le patronage d'une œuvre dont le but essentiel et nettement défini par les conventions internationales, concerne les blessés militaires.

Les thèses présentées par M. Herzog sont prises en considération, puis l'assemblée est levée. Les délégués se rendent à la salle où les attend un excellent banquet servi par d'accortes samaritaines. Le Dr Miéville qui, avec M. Herzog, a été le grand organisateur de la réunion de St-Imier, assume les fonctions de major de table. Il remplit ces fonctions avec une bonhomie enjouée qui provoque à plusieurs reprises l'hilarité de tous les participants.

Puis, sous un ciel lourd, les poches bourrées de boîtes de chocolats, de paquets de cigarettes, de flacons de « Maggi pour corser les potages », de cartes postales illustrées offertes par la grande fabrique des Longines, cadeaux libéralement

remis à chacun par d'aimables jeunes filles, les délégués qui ont su apprécier le repas copieux, les vins d'honneur, et les présents, prennent le chemin du Mont-Soleil dont le nom — pour une fois — a menti!

Dr M<sup>l</sup>.

## La Croix-Rouge et la Jeunesse

Extraits du travail présenté par  
M. J.-L. Herzog à l'Assemblée générale de  
la Croix-Rouge suisse, à St-Imier

1. Ce que la Croix-Rouge peut faire pour la jeunesse.

Nous avons à distinguer entre la Croix-Rouge telle qu'elle est issue du « Souvenir de Solférino » et telle qu'elle a dû se montrer dans les guerres subséquentes à sa fondation, d'une part, et la Croix-Rouge actuelle, d'autre part.

Autrefois, institution tournée essentiellement vers le secourisme des soldats blessés, puis des populations atteintes par le fléau des batailles, la jeunesse ne l'intéressait pas à un titre particulier. Toutes les victimes de la guerre lui étaient également chères et, pour toutes, elle agissait en utile et bienfaisante institution de secours.

Lors de la grande et néfaste mêlée européenne de 1914 à 1918, elle a fait tout ce qu'elle a pu en faveur de la jeunesse des pays occupés, et a sauvé des milliers et des myriades d'enfants; elle était dans son rôle et fidèle à son statut.

Mais depuis 1918, la Croix-Rouge n'est plus seulement une société de secours aux victimes de la guerre. Elle a ajouté à son programme les *œuvres de paix*, et — qu'il me soit permis de le dire — je crois que c'est maintenant là la plus utile raison d'être de notre Croix-Rouge suisse. Nous voulons espérer même, contre toutes les apparences contraires, que l'humanité en